

Sigues
21.3.74

~~P R O J E T~~

MODIFICATIF (2ème)

au REGLEMENT DE CO-PROPRIETE

Immeuble à LYON (4°) Rue Edouard Millaud n°2

1000
1000
1000

1000

1000

1000

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE QUATORZE.

LE VINGT-ET- MARS

ALYON (troisième arrondissement), 26 Cours Lafayette.

Me François DECIEUX, notaire soussigné,

A RECU LE PRESENT ACTE AUTHENTIQUE :

1°- Monsieur Raymond GREGOIRE, Administrateur d'immeubles, demeurant à LYON (2°) ⑨ Rue Grôlée.

AGISSANT au nom et comme syndic de l'immeuble en co-propriété sis à LYON (4°) 2 Rue Edouard Millaud

Et comme spécialement autorisé à l'effet des présentes par l'assemblée générale des co-propriétaires dudit immeuble tenue à Lyon, le trois mai mil neuf cent soixante treize, dont l'extrait de la délibération demeurera ci-joint et annexé après mention.

2°- Monsieur Louis Marcel Emile BOURGEAT, propriétaire, demeurant à CHARBONNIERES-LES-BAINS (Rhône)
Veuf de Madame Félicité ABRAM.

Né à LYON (2°) le vingt cinq octobre mil huit cent quatre vingt quatorze.

LESQUELS, Monsieur GREGOIRE es-qualités, préalablement à la modification du règlement de co-propriété de l'immeuble ci-après désigné, ont exposé ce qui suit :

E X P O S E

I- Suivant acte reçu par Me CARRON, prédécesseur immédiat du notaire soussigné, le trois juin mil neuf cent quarante six, Monsieur RATEL a établi le règlement de co-propriété de l'immeuble sis à LYON (quatrième arrondissement), 2 Rue Edouard Millaud ci-après désigné.

Ledit immeuble est élevé sur caves voûtées, de rez-dechaussée, trois étages et quatrième étage à usage de mansarde.

Il figure au cadastre non rénové de la Ville de LYON section A, numéro 452 pour trois cent soixante mètres carrés.

Il est confiné :

- au Nord, par immeuble 4 Rue Edouard Millaud,
- à l'Est, par propriété BOUVIER,
- au Sud, par propriété DUBOST,
- à l'Ouest, par la rue Edouard Millaud.

Une expédition de cet acte a été transcrite au premier bureau des hypothèques de Lyon, le vingt juillet mil neuf cent quarante six, volume I49I, numéro 38.

II - Le règlement de co-propriété dont s'agit a été modifié par une numérotation nouvelle suivant acte reçu par le notaire soussigné, le vingt cinq juin mil neuf centsoixante dix.

Publie d'urgence que le bureau
des Hypothèques de Lyon
Le 28 mai 1914
Vol. 9to n° 24

4—

Une expédition de cet acte a été publiée au premier bureau des hypothèques de Lyon, le cinq octobre mil neuf cent soixante dix, volume 70, numéro 22.

III - Aux termes de l'assemblée générale des co-propriétaires tenue le trois mai mil neuf cent soixante treize, ces derniers ont décidé de modifier le règlement de copropriété, de transformer la loge à usage de conciergerie actuellement partie commune, en partie privative destinée à être vendue, et de reconsidérer les affectations de millièmes afférentes à chaque lot.

Cette décision a eu lieu à l'unanimité à l'exception de Monsieur BOURGEAT, absent, qui intervient aux présentes pour donner son entier accord.

Toutes les clauses et conditions dudit règlement demeureront inchangées.

CECI EXPOSE, il est passé à la modification du règlement objet des présentes.

A - SUPPRESSION DES LOTS

Les lots numéros 101 à 136 établis dans l'acte du vingt cinq juin mil neuf cent soixante dix sont purement et simplement supprimés.

B - CREATION ET COMPOSITION DES NOUVEAUX LOTS

L'immeuble en cause placé sous le régime de la copropriété est divisé en trente huit lots, conformément aux prescriptions du décret du sept janvier mil neuf cent cinquante neuf et de la loi du dix juillet mil neuf cent soixante cinq.

LOT NUMERO CENT TRENTE-SEPT - (ex lot II4) -

- une cave au sous-sol portant le numéro I.

A ce lot est attaché un/millième (1/1.000^e) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaires :

1° - Madame Maria CUEVAS, sans profession, veuve de Monsieur Tortosa MAESO, demeurant à LYON, 2 Rue Edouard Millaud.

Née à MIJAS (Espagne), le vingt et un août mil neuf cent trois.

2° - Monsieur Charles MAEZO, dessinateur, demeurant LYON, 20 Rue Vaubecour

Né à MELILLA (Espagne), le neuf décembre mil neuf cent vingt sept.

3°- Monsieur Antoine MAESO, staffeur, demeurant à LYON,

Né à MELILLA (Espagne), le trente juillet mil neuf cent quarante quatre.

4°- Monsieur Jules MAESO, demeurant à VILLEURBANNE (Rhône) 46 Rue A. Boutin.

En suite du décès de Monsieur Vincent MAESO, demeurant à LYON, 2 Rue Edouard Millaud, survenu à PIERRE-BENITE (Rhône), le premier octobre mil neuf cent soixante-trois laissant sa veuve et pour seuls héritiers à réserve ses trois enfants sus-nommés - le tout constaté dans l'acte de notoriété reçu par Me GARNIER, notaire à MONTLUEL, le trente avril mil neuf cent soixante huit et dans l'attestation de propriété immobilière dressée par le même notaire le vingt-cinq juin mil neuf cent soixante-dix, dont une expédition a été publiée au premier bureau des hypothèques de Lyon, le cinq octobre mil neuf cent soixante dix, volume 70, numéro 23.

LOT NUMERO CENT TRENTE-HUIT - (ex lot II5) -

- une cave au sous-sol portant le numéro 2.

A ce lot est attaché un/millième (1/1.000^e) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaires :

Cette cave --- dépend de la communauté légale de biens existant entre Monsieur Gabriel Maurice EMONET, et Madame Rolande Georgette LACAZE, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie du quatrième arrondissement de la Ville de Lyon, le trois septembre mil neuf cent soixante, par suite de l'acquisition faite par Monsieur EMONET, de Monsieur Joseph Louis VIAL, administrateur, suivant acte reçu par Me Carron, notaire sus-nommé, le vingtsept octobre mil neuf cent soixante, dont une expédition a été publiée au premier bureau des hypothèques de Lyon, le vingt-huit novembre mil neuf cent soixant volume 2753, numéro 2.

LOT NUMERO CENT TRENTE-NEUF - (ex lot II6) -

- une cave au sous-sol portant le numéro 3.

A ce lot est attaché un/millième (1/1.000^e) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaire :

Cette cave appartient à Monsieur GOYARD, par suite de l'acquisition qu'il en a faite de Monsieur Jean Robert PENON, directeur de comptabilité, qui demeurait à GRASSE, suivant acte reçu par Me ALLEGRET, notaire à LYON, le trois novembre mil neuf cent soixante quatre, dont une expédition a été publiée au premier bureau des hypothèques de Lyon, le sept décembre mil neuf cent soixante quatre volume 3528, numéro 37.

LOT NUMERO CENT QUARANTE (ex lot II7) -

- une cave au sous-sol portant le numéro 4.

A ce lot est attaché un/millième (1/1.000^e) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaires:

Cette cave appartient aux consorts MAESO sus-nommés - déjà propriétaires du lot CENT TRENTE SEPT, de la même façon.

LOT NUMERO CENT QUARANTE-ET-UN - (ex lot II8) -

- une cave au sous-sol portant le numéro 5.

A ce lot est attaché un/millième (1/1.000^e) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaires :

Cette cave dépend de la communauté légale de biens existant entre Monsieur Armand BOUFFIERE, et Madame Andrée Constance DUTEL, son épouse, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie du quatrième arrondissement de la Ville de Lyon, le douze avril mil neuf cent quarante-et-un, par suite de l'acquisition que Monsieur BOUFFIERE en a faite de Monsieur Emile Marius ULPAT, et Madame Louise FEUILLET, son épouse, demeurant à LYON, 33 Rue du Dauphiné, suivant acte reçu par Me CARRON, notaire sus-nommé, le dix huit octobre mil neuf cent quarante six.

Une expédition de cet acte a été transcrite au premier bureau des hypothèques de Lyon, le dix huit novembre mil neuf cent quarante-six, volume 1504, numéro 12.

LOT NUMERO CENT QUARANTE-DEUX - (ex lot II9) -

- une cave au sous-sol portant le numéro 6.

A ce lot est attaché un/millième (1/1.000^e) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaires :

Cette cave dépend de la communauté légale de biens existant entre Monsieur Jean MILLOT et Madame Andrée Elisabeth CHARAVAY, son épouse, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie du quatrième arrondissement de la Ville de Lyon, le vingt huit novembre mil neuf cent vingt cinq, par suite de l'acquisition faite de Monsieur MILLOT, de Monsieur Jean Marie Antoine RATEL, et de Madame Jeanne Marie RIMAUD, son épouse, demeurant à LYON, 1 Rue d'Ornano, suivant acte reçu par Me CARRON, notaire sus-nommé, le trois juin mil neuf cent quarante-six.

Une expédition dudit acte a été transcrite au pre-

mier bureau des hypothèques de Lyon, le vingt-neuf juillet mil neuf cent quarante-six, volume I49I, numéro 39.

LOT NUMERO CENT QUARANTE-TROIS - (ex lot I20) -

- une cave au sous-sol portant le numéro 7.

A ce lot est attaché un/millième (I/I.000^e) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaires :

Mc
Cetle cave dépend de la communauté de biens existant entre Monsieur Louis Marcel Emile BOURGEAT, propriétaire, et Madame Félicité ABRAM, son épouse, demeurant à CHARBONNIERES-LES-BAINS (Rhône), à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de MARCY L'ETOILE (Rhône), le vingt-et-un septembre mil neuf cent vingt-et-un, par suite de l'acquisition faite par Monsieur BOURGEAT, de Monsieur Jean Marie Antoine RATEL, et Madame Jeanne Marie RIMAUD, demeurant à LYON, I Rue d'Ornano, suivant acte reçu par Me CARRON, notaire sus-nommé, le dix neuf juin mil neuf cent quarante six.

Une expédition de cet acte a été publiée au premier bureau des hypothèques de Lyon, le vingt neuf juillet mil neuf cent quarante six, volume I49I, numéro 40.

LOT NUMERO CENT QUARANTE-QUATRE - (ex lot I2I) -

- une cave au sous-sol portant le numéro 8.

A ce lot est attaché un/millième (I/I.000^e) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaire :

Mc
Cette cave appartient en pleine propriété à Monsieur NEGRI, pour l'avoir recueilli dans la succession de Monsieur Antoine NEGRI, et de Madame Angèle Félicie Constanc FLANDRIN, ses père et mère, tous deux décédés,

le laissant pour seul héritier à réserve ainsi que ces faits sont constatés dans une attestation notariée dressée par Me RESILLOT, et Me MARMEY, notaires à LYON, le trente mai mil neuf cent soixante deux.

Cette attestation a été publiée au premier bureau des hypothèques de Lyon, le dix juillet mil neuf cent soixante deux, volume 3045, numéro I4.

LOT NUMERO CENT QUARANTE-CINQ - (ex lot I22) -

- une cave au sous-sol portant le numéro 9.

A ce lot est attaché un/millième (I/I.000^e) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaires :

Mc
Monsieur Marcel Camille PERROT, par suite de l'acquisition faite pour la communauté légale de biens existant entre lui et Madame Andréa Clémentine Françoise OPERTO,

à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à GENLIS (Côte d'Or), le neuf avril mil neuf cent trente cinq, de Madame Marie Julie Thérèse ARNAUD, demeurant à LYON, 2 Rue E douard Millaud, veuve de Monsieur Emile Joseph FRAINET, suivant contrat reçu par Me CARRON, notaire sus-nommé, le vingt huit mars mil neuf cent soixante et un, dont une expédition a été publiée au premier bureau des hypothèques de Lyon, le cinq mai mil neuf cent soixante et un, volume 2837, numéro 10.

LOT NUMERO CENT QUARANTE-SIX - (ex lot I23) -

- une cave au sous-sol portant le numéro 10.

A ce lot est attaché un/millième (1/1.000^e) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaires :

McV
Cette cave appartient pour moitié à Monsieur Henri Joseph CHAMPION, retraité, et à Madame A lbertine Emilie DUBOIS, son épouse, sans profession, demeurant à LYON, 2 Rue Edouard Millaud, par suite de l'acquisition faite de Monsieur et Madame RATEL sus-nommés, suivant acte reçu par Me CARRON, notaire sus-nommé, le trois juin mil neuf cent quarante six.

Une expédition de cet acte a été publiée au premier bureau des hypothèques de Lyon, le vingt neuf juillet mil neuf cent quarante six, volume I49I, numéro 39.

LOT NUMERO CENT QUARANTE-SEPT - (ex lot I24) -

- une cave au sous-sol portant le numéro 11.

A ce lot est attaché un/millième (1/1.000^e) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaires:

McV
Cette cave dépend de la communauté légale de biens existant entre Monsieur Pierre Marie BUTHY, et Madame Léa CHU SAGNON, son épouse, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de MEAUX (Rhône), le quinze septembre mil neuf cent vingt huit, par suite de l'acquisition faite par Monsieur BUTHY, des conjoints RATEL sus-nommés, suivant acte reçu par Me CARRON, notaire sus-nommé, le trois juin mil neuf cent quarante six.

Une expédition de cet acte a été transcrite au premier bureau des hypothèques de Lyon, le vingt neuf juillet mil neuf cent quarante six, volume I49I, numéro 39.

LOT NUMERO CENT QUARANTE-HUIT - (ex lot I25) -

- une cave au sous-sol portant le numéro 12.

McV
A ce lot est attaché un/millième (1/1.000^e) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaires :

Cette cave dépend de la communauté légale de biens existant entre Monsieur Louis Joseph SAGE, et Madame Marie Louise CORNELOUP à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie du quatrième arrondissement de Lyon, le dix-huit février mil neuf cent vingt deux - par suite de l'acquisition que Monsieur SAGE en a faite de Monsieur et Madame RATEL sus-nommés, le trois juin milneuf centquarante six.

Une expédition dudit acte a été transcrite au premier bureau des hypothèques de Lyon, le vingt neuf juillet mil neuf cent quarante six, volume I49I, numéro 39.

LOT NUMERO CENT QUARANTE-NEUF - (ex lot I26) -

- une cave au sous-sol portant le numéro I3.

A ce lot est attaché un/millième (I/I.000°) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaire :

Cette cave dépend de la communauté BOUFFIERE-DUTEL sus-nommée, déjà propriétaire du lot CENT QUARANTE-ET-UN - de la même façon -.

LOT NUMERO CENT-CINQUANTE - (lot créé attaché à la loge)

-une cave au sous-sol portant le numéro I4.

A ce lot est attaché un/millième (I/I.000°) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaire :

Syndicat des co-propriétaires.

LOT NUMERO CENT CINQUANTE-ET-UN - (ex lot IOI)

Au rez-de-chaussée, un appartement côté rue comprenant trois pièces, une cuisine sans ouverture, deux alcôves et soupenette sur l'allée.

A ce lot sont attachés soixante quinze/millièmes (75/I.000°) des parties communes de l'immeuble.

Avec :

- la cave n°9 devenue le lot CENT QUARANTE-CINQ
- le grenier n°I devenu le lot CENT SOIXANTE-CINQ.

Propriétaires:

Cet appartement dépend de la communauté PERROT-OPERTO sus-nommée, déjà propriétaire du lot numéro CENT QUARANTE CINQ, de la même façon.

LOT NUMERO CENT CINQUANTE-DEUX - (ex lot IO2) -

Au rez-de-chaussée, un appartement avec ouverture sur cour, comprenant : trois pièces, une arrière cuisine, une alcôve, salle de bains et W.C.

Et la jouissance de la cour à usage de jardin.

A ce lot sont attachés soixante quatorze/millièmes (74/I.000°) des parties communes de l'immeuble.

Avec :

- la cave n° 1 devenue le lot CENT TRENTE-SEPT.
- la cave n° 4 devenue le lot CENT QUARANTE.
- le grenier n° 9 devenu le lot CENT SOIXANTE TREIZI

Propriétaires :

Cet appartement appartient aux consorts MAESO déjà propriétaires des lots CENT TRENTE-SEPT ET CENT QUARANTE, de la même façon.

LOT NUMERO CENT CINQUANTE-TROIS - (lot créé) - ex-loge de conciergerie -

Une pièce d'une surface de trente mètres carrés environ .

A ce lot sont attachés trente quatre/millièmes (34/1.000°) des parties communes de l'immeuble.

Avec :

- la cave n° 14 formant le lot CENT CINQUANTE.

Propriétaire :

Syndicat des co-propriétaires.

LOT NUMERO CENT CINQUANTE-QUATRE - (ex lot 103) -

Au premier étage, un appartement sur rue comprenant trois pièces, deux alcôves, une arrière-cuisine et water-closet

A ce lot sont attachés cent cinq/millièmes (105/1.000°) des parties communes de l'immeuble.

Avec :

- la cave n° 10 devenue le lot CENT QUARANTE-SIX.
- le grenier n° 8 devenu le lot CENT SOIXANTE-DOUZE.

Propriétaires :

Cet appartement appartient à Monsieur et Madame CHAMPION sus-nommés, chacun pour moitié, déjà propriétaires du lot CENT QUARANTE-SIX, de la même façon.

LOT NUMERO CENT CINQUANTE-CINQ - (ex lot 104) -

Au premier étage, un appartement sur rue et sur cour comprenant une pièce sur rue, une arrière-cuisine, et un alcôve.

Water-closet commun entre le premier et le deuxième étage

A ce lot sont attachés soixante quinze/millièmes (75/1.000°) des parties communes de l'immeuble.

Avec :

- la cave n° 7 devenue le lot CENT QUARANTE-TROIS.
- le grenier n° 10 devenu le lot CENT SOIXANTE-QUATRE

Propriétaires :

Cet appartement dépend de la communauté BOURGEAT-ABRAM déjà propriétaire du lot CENT QUARANTE-TROIS, de la même façon.

LOT NUMERO CENT CINQUANTE-SIX - (ex lot IO5) -

Au premier étage, un appartement sur cour comprenant trois pièces, deux alcôves, hall et water-closet.

A ce lot sont attachés quatre-vingt cinq/millièmes (85/1.000^e) des parties communes de l'immeuble.

Avec :

- la cave n° 2 devenue le lot CENT TRENTE HUIT.
- le grenier n°4 devenu le lot CENT SOIXANTE-HUIT.

Propriétaires :

Cet appartement dépend de la communauté EMONET-LACAZE, déjà propriétaire du lot CENT TRENTE-HUIT, de la même façon.

LOT NUMERO CENT CINQUANTE SEPT - (ex lot IO6) -

Au deuxième étage, un appartement sur rue comprenant une pièce à usage d'atelier, trois autres pièces, deux alcôves, et une arrière cuisine, water-closet.

A ce lot sont attachés cent cinq/millièmes (105/1000^e) des parties communes de l'immeuble.

Avec :

- la cave n°II devenue le lot CENT QUARANTE-SEPT.
- le grenier n° 2 devenu le lot CENT SOIXANTE-SIX.

Propriétaire :

Cet appartement dépend de la communauté BUTHY-CHAS-SAGNON, déjà propriétaire du lot CENT QUARANTE-SEPT, de la même façon.

LOT NUMERO CENT CINQUANTE-HUIT - (ex lot IO7) -

- au deuxième étage un appartement sur rue comprenant une pièce, une arrière-cuisine et une alcôve.

Water-closet commun au demi-palier.

A ce lot sont attachés soixante quinze/millièmes (75/1.000^e) des parties communes de l'immeuble.

Avec :

- la cave n°6 devenue le lot CENT QUARANTE-DEUX.
- le grenier n° 3 devenu le lot CENT SOIXANTE SEPT.

Propriétaires :

Cet appartement dépend de la communauté MILLOT-CHARAVAY, déjà propriétaire du lot CENT QUARANTE DEUX, de la même façon.

LOT NUMERO CENT CINQUANTE-NEUF - (ex lot IO8) -

Au deuxième étage, un appartement sur cour comprenant hall, trois pièces et alcove. Water-closet commun au demi palier.

A ce lot sont attachés quatre vingt quatre/millièmes (84/1.000^e) des parties communes de l'immeuble.

HC Vn

Avec :

- la cave n°5 devenue le lot CENT QUARANTE-ET-UN.
- la cave n° 13 devenue le lot CENT QUARANTE NEUF.
- le grenier n°7 devenue lot CENT SOIXANTE-ET-ONZE

Propriétaires:

Cet appartement dépend de la communauté BOUFFIERE-DUTEL , déjà propriétaire des lots CENT QUARANTE-ET-UN, CENT QUARANTE-NEUF, de la même façon.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE - (ex lot 109) -

- au troisième étage, un appartement sur rue comprenant une pièce à usage d'atelier, deux pièces , une arrière-cuisine, une alcôve et débarras ainsi qu'un water-closet.

HC Vn

A ce lot sont attachés cent cinq/millièmes (105/100) des parties communes de l'immeuble.

Avec :

- la cave n°12 devenue le lot CENT QUARANTE-HUIT.
- le grenier n°5 devenu le lot CENT SOIXANTE-NEUF.

Propriétaires :

Cet appartement dépend de la communauté SAGE-CORNELOUP, déjà propriétaire du lot CENT QUARANTE-HUIT, de la même façon.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE-ET-UN - (ex lot 110) -

- au troisième étage, un appartement sur rue comprenant : une pièce à usage d'atelier, une alcôve une arrière-cuisine.

A ce lot sont attachés quarante six/millièmes des parties communes de l'immeuble.

HC Vn

Avec :

- la cave n°8 devenue le lot CENT QUARANTE-QUATRE.

Propriétaire :

Cette appartement appartient à Monsieur NEGRI, sus-nommé, déjà propriétaire du lot CENT QUARANTE-QUATRE.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE-DEUX -(ex lot 111) -

- au troisième étage, un appartement sur rue comprenant une pièce sur cour, une arrière-cuisine, une alcôve salle de bains et water-closet.

A ce lot sont attachés : quatre-vingt cinq/millième (85/1.000°) des parties communes de l'immeuble.

HC Vn

Avec :

- la cave n°3 devenue le lot CENT TRENTE NEUF.
- le grenier n°6 devenu le lot CENT SOIXANTE-DIX.

Propriétaire -

Cet appartement appartient à Monsieur GOYARD, sus-nom

nommé, déjà propriétaire du lot CENT TRENTE-NEUF.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE-TROIS - (ex lot II2) -

- au quatrième étage, une mansarde ouvrant sur le toit côté cour,

avec droit au water-closet commun dans l'escalier.

A ce lot sont attachés quatorze/millièmes (14/1000°) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaire -

Cette mansarde appartient à Mademoiselle GROSLAMBERT pour l'avoir acquise de Madame Danielle Marie VADON, commerçante, épouse de Monsieur Gérard Robert LANSARD, demeurant à Lyon, 1 Rue d'Austerlitz, suivant acte reçu par Me BONNETON, notaire à CALUIRE ET CUIRE (Rhône), le vingt six juin mil neuf cent soixante neuf, dont une expédition a été publiée au premier bureau des hypothèques de Lyon, le douze septembre mil neuf cent soixante neuf, volume 4862, n°6.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE-QUATRE - (ex lot II3) -

- au quatrième étage, une mansarde ouvrant sur une petite cour, côté Est,

A ce lot sont attachés, quatorze/millièmes (14/1000°) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaire -

Cette mansarde appartient à Mademoiselle GROSLAMBERT, ainsi qu'il est expliqué pour le lot CENT SOIXANTE-QUATRE.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE-CINQ - (ex lot I27) -

- un grenier au quatrième étage portant le numéro 1.

A ce lot est attaché un/millième (1/1.000°) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaires:

Ce grenier dépend de la communauté PERROT-OPERTO, sus-nommée, déjà propriétaire des lots CENT QUARANTE CINQ et CENT CINQUANTE ET UN, de la même façon.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE-SIX - (ex lot I28) -

- un grenier au quatrième étage portant le numéro 2.

A ce lot est attaché un/millième (1/1.000°) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaires :

Ce grenier dépend de la communauté BUTHY-CHASSIGNON, sus-nommée, déjà propriétaire des lots CENT QUARANTE-SEPT et CENT CINQUANTE-SEPT, de la même façon.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE-SEPT - (ex lot I29) -

- un grenier au quatrième étage portant le numéro 1

A ce lot est attaché un/millième (1/1.000^e) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaires-

Ce grenier dépend de la communauté MILLOT/CHARAVAY sus-nommée, déjà propriétaire des lots CENT QUARANTE-DEUX et CENT CINQUANTE-HUIT, de la même façon.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE-HUIT - (ex lot I30) -

- un grenier au quatrième étage portant le numéro 4

A ce lot est attaché un/millième (1/1.000^e) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaires :

Ce grenier dépend de la communauté EMONET-LACAZE déjà propriétaire des lots CENT TRENTE-HUIT et CENT CINQUANTE-SIX, de la même façon.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE-NEUF - (ex lot I31) -

- un grenier au quatrième étage portant le numéro 1

A ce lot est attaché un/millième (1/1.000^e) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaires :

Ce grenier dépend de la communauté SAGE-CORNELOUP sus-nommée, déjà propriétaire des lots CENT QUARANTE-HUIT et CENT SOIXANTE, de la même façon.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE-DIX - (ex-lot I32) -

- un grenier au quatrième étage portant le numéro 1

A ce lot est attaché un/millième (1/1.000^e) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaires:

Ce grenier dépend de la communauté GOYARD-DEBOURG sus-nommée, déjà propriétaire des lots CENT TRENTE-NEUF et CENT SOIXANTE-DEUX, de la même façon.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE-ET-ONZE - (ex lot I33) -

- un grenier au quatrième étage portant le numéro 1

A ce lot est attaché un/millième (1/1.000^e) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaires :

Ce grenier dépend de la communauté BOUFFIERE-DUTEL sus-nommée, déjà propriétaire des lots CENT QUARANTE-ET-UN, CENT QUARANTE-NEUF et CENT CINQUANTE-NEUF, de la même façon.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE-DOUZE - (ex lot I34) -

- un grenier au quatrième étage portant le numéro 1

A ce lot est attaché un/millième (1/1.000^e) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaires :

Ce grenier appartient à Monsieur et Madame CHAMPION sus-nommés, déjà propriétaires des lots CENT QUARANTE-SIX et CENT CINQUANTE-QUATRE, de la même façon.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE-TREIZE - (ex lot I35) -

- un grenier au quatrième étage portant le numéro 1

A ce lot est attaché un millième (1/1.000^e) des parties communes de l'immeuble.

Propriétaires :

Ce grenier appartient aux consorts MAEZO, sus-nommés, déjà propriétaires des lots CENT TRENTE-SEPT, CENT QUARANTE et CENT CINQUANTE-DEUX.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE-QUATORZE - (ex lot I36) -

- un grenier au quatrième étage portant le n° 10.

A ce lot est attaché un/millième (1/I.000°) des parties communes del'immeuble.

Propriétaires :

Ce grenier dépend de la communauté BOURGEAT-ABRAM, sus-nommée, déjà propriétaire des lots CENT QUARANTE-TROIS et CENT CINQUANTE-CINQ, de la même façon.

III - TABEAU RECAPITULATIF DE LA COMPOSITION
DES LOTS ET DROITS DE CO-PROPRIETE -

Le tableau ci-après résume la composition des différents lots et fixe les droits de chacun des propriétaires desdits lots dans la co-propriété indivise des parties et choses communes de l'immeuble, droits exprimés en millièmes.

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are approximately 20 lines visible. The paper appears slightly aged or off-white. There is no handwriting or other markings on the page.

TABEAU GENERAL
DES PARTIES DIVISES PAR ETAGE ET REPARTITION DES CHARGES

Le tableau ci-après fixe la composition des diffé-
rents lots et précise les droits et charges de chacun des
co-propriétaires - Quotité exprimée en MILLIEMES.

Situation	Désignation	Nouveaux lots	Millièmes Quotité Nouvelle	Noms	Anciens lots	Millièmes Quotité ancienne
Sous-sol	Cave n° 1	137	1-	- MAESO	114	1
"	" n° 2	138	1-	EMONET	115	1
"	" n° 3	139	1-	GOYARD	116	1
"	" n° 4	140	1-	- MAESO	117	1
"	" n° 5	141	1-	BOUFFIERE	118	1
"	" n° 6	142	1-	MILLOT	119	1
"	" n° 7	143	1-	BOURGEAT	120	1
"	" n° 8	144	1-	NEGRI	121	1
"	" n° 9	145	1-	PERROT	122	1
"	" n° 10	146	1-	CHAMPION	123	1
"	" n° 11	147	1-	EUTHY	124	1
"	" n° 12	148	1-	SAGE	125	1
"	" n° 13	149	1-	BOUFFIERE	126	1
"	" n° 14	150	1-	SYNDICAT DES CO-PTAIRES	lot créé	lot créé
R.de Ch.	Appart.	151	75-	PERROT	101 /	78
"	Appart.	152	74-	- MAESO	102 /	77
"	Appart.	153	34-	SYNDICAT DES CO-PTAIRES	lot créé	lot créé